

# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT NEUF MARS** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué les vingt-trois mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoint

MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, M. Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Mylène Forestier

Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin

Mme Angélique GELIS a donné procuration à M. Molinari

M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz

M. Hubert BERTHOLLET a donné procuration à M. Demaison.

M. Nicolas SALLAZ a donné procuration à M. Chappet.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

## LE MAIRE EXPOSE

Dans le contexte de développement de la Commune et dans une démarche de préservation de ses ressources en eau, la commune de Doussard souhaite réaliser une extension de son réservoir d'eau potable situé à Arnand. Ce projet relevant des priorités n°1 identifié au schéma directeur de l'eau potable réalisé au niveau intercommunal doit permettre d'assurer la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire notamment en période estivale avec une forte fréquentation touristique et surtout de renforcer les dispositifs de défense incendie. Par ailleurs ce projet permettra de consolider le schéma d'interconnexion avec la Commune de Latuile, voisine fragilisée en matière d'approvisionnement pendant la période estivale.

Afin de simplifier les démarches auprès des financeurs et partenaires institutionnels pour la réalisation de l'extension du réservoir d'Arnand il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le plan financier prévisionnel de l'opération.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avant-projet élaboré par le Cabinet Montmasson pour l'extension du réservoir d'eau potable d'Arnand, **Considérant** la nécessité de sécuriser la distribution d'eau potable sur le territoire communal voir intercommunal,

Vu la demande d'exprimer le vote par bulletin secret, soutenue par 17 voix, représentant plus du tiers des membres présents en séance,

## APRES AVOIR DELIBERE

**DECIDE** par vote à bulletin secret  
à la majorité

**15 voix pour 6 voix contre et 3 abstentions**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la réalisation des travaux d'extension du réservoir d'eau potable comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES		
Estimation de l'opération en phase PRO (maîtrise d'œuvre, études géotechniques, travaux...)	1 200 000€	Subvention Etat	260 000€	20%
		Subvention Conseil départemental	260 000€	20%
Renforcement électrique	100 000€	Emprunt	400 000€	30%
		Autofinancement	380 000€	30%
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000€</b>	<b>100%</b>

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

M. Stéphane RECOQUE

Le Maire,

Michel COUTIN,





N° 2023-026

Projet d'extension du  
réservoir d'eau potable  
d'Arnand

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 074-217401041-20230329-DEL2023\_026-DE

